

Communiqué de la FFAM Fédération Française des Associations de sauvegarde des moulins :

## Journée mondiale de l'eau : Halte à la destruction des retenues d'eau !



La Vire à Condé-sur-Vire en amont d'une des rares chaussées de moulin à avoir été conservée (photo août 2022)



La Vire à quelques kilomètres près de Pont-Farcy après destruction d'une chaussée de moulin (photo août 2022)

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau qui se tient ce vendredi 22 mars 2024, la FFAM appelle les pouvoirs publics **à cesser d'encourager et de financer la destruction des retenues d'eau.** A ce jour, **près de 10 000 d'entre elles ont été « totalement » ou « partiellement » détruites** avec pour conséquences une accentuation des pénuries d'eau sur notre territoire, l'assèchement des cours d'eau lors des épisodes secs et l'aggravation des phénomènes de crue lors des fortes pluies.

D'après les données publiques issues du « référentiel obstacles à l'écoulement » publiées sur le site de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ; plus de 12 000 ouvrages en rivière ont été « partiellement » ou « totalement » détruits au cours de ces 12 dernières années en France dans le cadre de la politique dite de « *restauration de la continuité écologique* ». Sur ces 12 000 ouvrages **environ 10 000 correspondent à des retenues d'eau, principalement des petits barrages de moulins à eau mais également des seuils d'irrigation ou des digues d'étangs présents pour la plupart depuis des siècles sur nos cours d'eau.** Plusieurs centaines de millions d'euros ont été consacrés à cette politique à ce jour.

A l'occasion de la loi « *climat résilience face aux effets du dérèglement climatique* » publiée le 22 août 2021, les parlementaires français ont sanctionné cette politique de destruction en votant un article 49 précisant une interdiction de détruire les chaussées de moulins dans le cadre des obligations de « *continuité écologique* ». **Malgré ce vote soutenu de la gauche à la droite de l'hémicycle les administrations : Agence de l'eau, et service « eau biodiversité » du Ministère de la Transition écologique ont maintenu les orientations et les aides publics favorables à la destruction de ces retenues d'eau que notre Fédération a été contrainte de poursuivre en justice.**

FFAM : Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins

Association de sauvegarde sans but lucratif n° W751045847 régie par la loi 1901

Siège social : Moulin de la Chaussée, Place Jean Jaurès– 94410 Saint-Maurice - SIRET 321 895 898 00039 - APE 913E

✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) - 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)



## Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) - 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Loin d'avoir « dénaturé » nos cours d'eau comme le prétend l'idéologie de destruction en vigueur, ces dizaines de milliers de petits barrages anciens assurent une continuité historique et écologique avec ce qu'étaient nos rivières à leur état sauvage lorsque l'espèce castor vivait nombreuse dans les vallées d'Europe. En réhaussant les lignes d'eau et en ralentissant les écoulements sur l'ensemble du réseau hydrographique français, ces milliers de retenues d'eau jouent un rôle clé dans le stockage des eaux dans les nappes alluviales et profondes, préservent les eaux et les milieux naturels qu'elles abritent lors des sécheresses estivales et amortissent les phénomènes de crue.

Récemment 5 spécialistes français des eaux ont signé un avis intitulé « **Préservation de la ressource en eau, protection des zones humides et de la biodiversité : le rôle des petites retenues d'eau en France** » dont voici la conclusion :

**« Nous, hydrobiologistes, limnologues, géologues, géographes devons informer les différents acteurs agissant dans le domaine de l'eau que la politique d'effacement des petits ouvrages hydrauliques met inmanquablement en péril la préservation de nos réserves d'eau douce, la sauvegarde des milieux humides ainsi que la biodiversité associée. »**

Cet avis ainsi qu'une synthèse de ce sujet réalisée par notre Fédération est accessible sur notre site : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Un dossier plus complet avait déjà été adressé à M. le Ministre de la Transition Ecologique à la suite de la sécheresse 2022 mettant en exergue sur de nombreux territoires, l'assèchement complet de certains cours d'eau directement liée à la destruction de ces retenues.

Un film a également été réalisé par notre Fédération en 2021 à l'issue du vote de l'article 49 de la loi « climat résilience » accessible sur [YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=...) en tapant : « moulin article 49 ». Les 10 dernières minutes sont consacrées aux interventions des parlementaires dans les hémicycles à ce sujet.

Nous remercions par avance de l'intérêt et de l'écho que suscitera ce sujet essentiel et ce véritable scandale de la destruction des retenues d'eau, trop largement méconnu.

Pierre Meyneng  
Président  
[president@moulinsdefrance.org](mailto:president@moulinsdefrance.org)  
06 22 00 90 70

FFAM : Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins

Association de sauvegarde sans but lucratif n° W751045847 régie par la loi 1901

Siège social : Moulin de la Chaussée, Place Jean Jaurès– 94410 Saint-Maurice - SIRET 321 895 898 00039 - APE 913E

✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) - 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)